

# Nouveau Programme AVOT OUBANIM

**Parachat Bo** 





1 heure d'étude Parents -Enfants pédagogique et ludique ?1QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés



Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner



1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux



#### Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- les indices précédés d'une bulle
- Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.



Chapitre 12, verset 41

Ce Passouk nous dit qu'au milieu de ce jour-là, toutes les armées d'Hachem sont sorties du pays d'Égypte.

Ce jour était le 15 *Nissan* au matin. En ce jour, les *Bné Israël* (surnommés ici les armées d'Hachem) sont sortis d'Égypte.

Rav Yé'hézkel Avrahamski remarque que :

- dans ce *Passouk*, il est dit que les *Bné Israël* sont sortis d'Égypte ; alors que plus loin, le *Passouk* 51 dit qu'Hachem a fait sortir les *Bné Israël* d'Égypte ;
- au verset 51, les *Bné Israël* sont désignés par les mots "*Bné Israël*"; alors qu'au *Passouk* 41, ils sont appelés "les armées d'Hachem".

Il explique que les *Bné Israël* qui avaient déjà atteint un haut niveau spirituel ont été appelés "les armées d'Hachem", et sont

Suite en page 2

PARACHA SUITE



sortis d'eux-mêmes d'Égypte, dès qu'ils en ont eu la possibilité. Par contre, ceux qui n'avaient pas atteint un tel niveau ne sont pas sortis d'eux-mêmes. **Hachem a dû les** 

faire sortir de force. Car ils se sont imaginés qu'après que les Égyptiens aient été si durement frappés (par les dix plaies), ils ne les feraient plus jamais souffrir. Et ils n'ont donc pas voulu quitter l'Égypte.

Il y avait donc, en Égypte, trois groupes de Bné Israël:

• ceux qui ne voulaient pas quitter l'Égypte parce qu'ils ne voulaient pas se séparer de la culture égyptienne; ceux-ci sont morts pendant la plaie de

#### l'obscurité;

- ceux qui ne voulaient pas quitter l'Égypte non pas pour adhérer à la culture égyptienne, mais parce qu'ils étaient **attachés à ce pays** ; ils n'étaient dérangés que par les souffrances que les Égyptiens leur infligeaient, pensaient qu'elles cesseraient après les dix plaies, et ne voyaient donc plus, ensuite, la nécessité de quitter ce pays ;
- ceux qui ont compris, au moment de la sortie d'Égypte, la nécessité absolue de quitter ce pays, et d'aller vivre en Israël.

#### Choul'han 'Aroukh, chapitre 89, Halakha 2

HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit: "Dès que le moment de la prière (c'est-à-dire l'aube) est arrivé, il est interdit d'aller rendre visite à un ami pour le saluer en lui disant "Chalom". Car "Chalom" est l'un des noms d'Hachem. Et il n'est pas convenable de le dire à un homme avant de s'être d'abord adressé à Hachem."

Le Michna Beroura dit que cette Halakha est aussi valable si quelqu'un veut se déplacer dans la synagogue pour aller saluer un autre fidèle, même s'il s'agit de son propre père ou Rav. Mais s'il y a à craindre un mécontentement de la part de la personne en question (si c'est peut-être quelqu'un de coléreux ou de pointilleux), il est préférable, si possible, de lui tendre la main sans dire le mot "Chalom".

Tout ceci concerne le fait de se déplacer, d'aller vers quelqu'un. Par contre, si on le **rencontre en chemin et que c'est une personne dont on peut craindre une mauvaise réaction**, il sera même permis de dire le mot "Chalom".

Le Michna Beroura est hésitant quant à savoir si on peut dire "Chalom" dans une autre langue (en français, cela reviendrait à dire "Salut").

Après avoir dit "S'il le rencontre en chemin, il peut lui dire Chalom", le *Choul'han 'Aroukh* rapporte que, selon certains, même dans ce cas, il ne faut pas dire "Chalom",

pour se rappeler qu'il est interdit d'entamer une conversation tant qu'on n'a pas prié.

Il est donc bon d'être pointilleux sur cela, pour garder à l'esprit que la **première activité d'un Juif le matin est d'aller prier**, et non pas de discuter.

Le Michna Beroura précise que si on a déjà fait les Brakhot du matin, il n'y a pas lieu de tellement s'inquiéter, et on pourra dire "Chalom".

Tout ceci concerne celui qui va dire "Chalom" en premier. C'est pour lui qu'on hésite à permettre ou non. Car si quelqu'un nous a dit "Chalom" en premier, on peut **sans problème lui répondre**.

A fortiori, celui qui a déjà prié et va rendre visite à quelqu'un qui n'a pas encore prié pourra le saluer en lui disant "Chalom".

En agissant ainsi, il provoque que l'autre personne lui répondra "Chalom" avant d'avoir prié. Mais comme nous l'avons vu, il est permis, même avant d'avoir prié, de répondre "Chalom" à quelqu'un qui nous le dit.



#### Traité Chabbath, chapitre 2, Michna 5



Cette *Michna* nous dit que, dans les quatre cas suivants, **celui qui éteint les lumières de Chabbath** n'est pas coupable :

s'il les éteint parce qu'il a peur des

Goyim

Rachi explique: par exemple, des Perses qui, le jour de leur fête, **imposent d'éteindre toutes les maisons**, sauf les temples dans lesquels se trouvent leurs idoles.

- s'il les éteint parce qu'il a peur des brigands
- Si une rumeur dit qu'il y a des **brigands dans la ville**, on peut supposer qu'ils se dirigeront certainement vers les maisons desquelles provient de la lumière.
- s'il les éteint parce qu'il est atteint d'une sorte de dépression que **seule l'obscurité apaise**
- s'il les éteint pour **permettre à un malade de dormir**.
- La *Guémara* explique que, dans ces quatre cas, il est même permis de les éteindre. Par contre, on est **coupable si on éteint les lumières de Chabbath** :
- parce qu'on **s'inquiète pour le chandelier** (on a peur qu'il éclate sous l'effet de la chaleur, une fois que toute l'huile sera consommée);
- ou pour économiser le reste de l'huile, pour l'utiliser

une prochaine fois;

• ou pour économiser le reste des mèches, pour qu'elles ne brûlent pas pour rien.

Dans ces trois situations, on n'éteint pas les lumières pour avoir de l'obscurité, mais pour une autre raison (exemple : économiser l'huile). Il s'agit donc d'une *Mélakha Ché'eina Tsrikha Légoufa* (un travail qui n'est pas nécessaire pour lui-même). Néanmoins, selon Rabbi Yéhouda, on est quand même coupable si on le fait.

La *Michna* rapporte ensuite l'opinion de Rabbi Yossé. Celle-ci suit l'opinion de Rabbi Chim'on, qui dit que celui qui fait ce type de travail pendant Chabbath n'est pas coupable.

Rabbi Yossé dit cependant que si on éteint les lumières pour économiser les mèches et les utiliser lors d'un prochain allumage, on est coupable. Car dans ce cas, on a mouché la mèche, c'est-à-dire qu'on l'a allumée, on l'a laissée brûler et on l'a éteinte.

Ceci permet de **carboniser le haut de la mèche**, et donc **d'obtenir une belle flamme la prochaine fois** qu'on l'allumera.

C'est pourquoi, dans ce cas, même Rabbi Yossé dit qu'on est coupable.

Michlé, chapitre 26, verset 4

KÉTOUVIM Hagiographes Dans ce *Passouk*, le roi Chlomo déclare : "**Ne réponds pas au sot selon sa sottise**, de peur que tu sois égal à lui, toi aussi".

Rachi explique qu'il s'agit d'une querelle que quelqu'un a avec une personne sotte.

Le roi Chlomo prévient que lorsqu'un querelleur dit des sottises dans sa querelle, il ne faut pas lui répondre. Parce qu'en répondant, on paraît, aux yeux de ceux qui écoutent, aussi sot que lui. En effet, lorsque les gens voient deux querelleurs, ils pensent qu'ils sont semblables. Mais pas dans la sagesse! Dans la bêtise. Car les gens sages n'ont pas l'habitude de se disputer. Le Ralbag dit : "Lorsque ton adversaire déballe devant toi des paroles qui n'ont pas de sens, il n'est même pas convenable que tu tendes l'oreille à ces folies. Et a fortiori que tu y répondes. Parce que si tu y réponds, tu vas donner l'impression d'avoir été impressionné par ce qui a été dit. Or il ne faut pas du tout être impressionné par ce qu'une personne stupide peut avancer comme argument." Le sot dont nous parlons dans ce Passouk est désigné par le mot Ksil. Le Malbim explique qu'il ne s'agit pas de quelqu'un de bête, mais de quelqu'un qui ne veut pas respecter les lois de la sagesse parce qu'il est attiré par les plaisirs.Lorsque ces derniers sont contraires à

la sagesse, il s'oppose à toute sagesse. C'est comme s'il mettait un masque sur ses yeux, et continuait à agir selon son bon vouloir et les caprices de son cœur. Il fait partie des gens sur lesquels on dit qu'ils créent l'éthique de leur passion, c'est-à-dire qu'ils trouvent des arguments pour donner un sens à leurs passions, bien que ces dernières aillent à l'encontre des principes de la sagesse. Il invente un tas d'arguments pour mettre en doute ce que l'humanité accepte comme un comportement sage. Et il va aussi jusqu'à mettre en doute la croyance en Hachem.

Par conséquent, le roi Chlomo nous prévient: "Si tu as affaire à un tel homme, qui remet tout en doute, ne cherche pas à le convaincre en lui donnant des arguments pour détruire ses doutes. Car tu n'auras, alors, aucune influence sur lui (puisqu'au fond de lui, il connaît les lois de la sagesse, mais il les méprise, tant il est attiré par ses envies).

Et même si tu lui présentes des arguments connus et reconnus, il se bouchera les oreilles pour ne pas les entendre.

Il est donc préférable de ne pas entamer de conversation avec lui (ou, si elle a déjà été entamée, d'y mettre fin le plus vite possible)."



Yéhochou'a, chapitre 7, versets 10 à 12

YÉHOCHOU'A PROPHÈTES

Le texte nous raconte qu'après que Yéhochou'a soit resté la face à terre jusqu'au soir, Hachem lui dit : "Lève-toi! Pourquoi restes-tu tombé sur ta face?"

Le Radak explique que de même qu'Hachem avait dit à Moché Rabbénou (lorsque les Bné Israël étaient devant la Mer, et qu'il priait longuement) "Ce n'est pas le moment de prier. Il faut agir! Lève ta main, que les eaux s'ouvrent, et que le peuple traverse!", Il dit maintenant à Yéhochou'a : "Ce n'est pas le moment de prier! Il faut maintenant enquêter, trouver celui qui s'est servi du 'Hérem, et le punir!"

L'expression utilisée dans le *Passouk* pour dire "Lèvetoi" est "*Koum Lakh*". Rachi donne trois explications :

- 1) Hachem dit à Yéhochou'a : "La prière que tu as faite a été acceptée. Je vais donc, de nouveau, être clément avec vous."
- 2) Il lui dit: "Ce qui est arrivé est de ta faute, car tu es resté dans le camp, au lieu d'aller avec les Béné Israël conquérir Ha'aï. Or, Moi, Je t'avais dit: "C'est toi qui les feras sortir à la guerre, et c'est toi qui les ramèneras." Lorsque tu vas à la guerre avec eux, ils remportent la victoire. Mais si tu n'y vas pas, ils ne réussissent pas. Si tu les avais accompagnés à la conquête de Ha'aï, n'y aurait donc pas eu une telle catastrophe."
- 3) Il lui dit: "Ce qui est arrivé est de ta faute. Car c'est toi qui, de ta propre initiative, a décidé de dire que tout le butin sera en 'Hérem. Qu'il faut détruire ce qui est inutile, et entreposer tous les objets de valeur dans le Ohel Mo'ed, pour les sanctifier pour Moi. Ce n'est pas Moi qui ai demandé cela. C'est toi qui l'a fait de ta propre initiative. Tu as donc une part de responsabilité dans cette catastrophe."

Après avoir dit cela, Hachem dit à Yéhochou'a : "Allez, maintenant, lève-toi! Ce n'est pas le moment de prier mais d'agir, en détruisant ce qui a été pris du 'Hérem. Car tu dois savoir qu'Israël a fauté."

Le Métsoudat David dit que :

- bien qu'un seul homme ait fauté, puisqu'ils ont manqué de se surveiller les uns les autres, c'est comme si tout Israël avait fauté;
- ils ont **transgressé l'alliance** qu'Hachem leur avait ordonnée.
- ? De quelle alliance s'agit-il (puisque ce n'est pas Hachem qui avait demandé de mettre en 'Hérem le butin de Jéricho) ?

Le *Radak* dit qu'il s'agit d'une autre alliance, qui date depuis le *Har Sinaï* (où lorsque les Juifs ont dit "*Na'assé Vénichma*", ils se sont **engagés à obéir à l'ensemble de la Torah**). Là-bas, Moché *Rabbénou* avait annoncé qu'il y aura, plus tard, d'autres prophètes qui se lèveront. Et qu'il faudra les écouter. Ici, le prophète est Yéhochou'a. Et celui-ci a interdit de prendre du butin. En ne l'écoutant pas, les *Bné Israël* ont donc transgressé l'alliance initiale, qu'ils s'étaient **engagés à respecter au** *Har Sinaï*.

De plus, en prenant du 'Hérem, les Bné Israël :

- se sont servis de la part qui était réservée à Hachem (ils n'ont pas pris de ce qui devait être détruit, mais de ce qui était pour Hachem);
- ont **volé en cachette** (comme l'indique ici l'emploi du verbe "*Lignov*")

S'ils s'étaient servi publiquement du 'Hérem, cela aurait été moins grave. Car ils auraient montré qu'ils n'ont peur ni des hommes, ni d'Hachem. Mais là, en volant en cachette, ils ont prouvé qu'ils avaient peur des hommes, mais pas d'Hachem;

- ont nié (car lorsqu'on a demandé à 'Akhan d'avouer sa faute, il l'a d'abord niée), ce qui aggrave encore la faute;
- ont camouflé l'objet du vol.

Les commentateurs disent que si quelqu'un vole parce qu'il a faim, on lui pardonne. Par conséquent, si 'Akhan avait vendu ce qu'il avait volé pour acheter de la nourriture, Hachem lui aurait pardonné. Mais ce n'était pas le cas.

'Akhan a caché le butin au fond de la terre. Il n'a pas utilisé ce qu'il a volé, et n'avait donc **aucun "besoin" de voler**. Dans ce passage, le mot "Végam (et aussi)" est utilisé cinq fois (pour montrer à chaque fois un autre aspect de la faute). Selon le Midrach, cela indique que 'Akhan est considéré comme ayant **transgressé les cinq livres de la Torah**. Hachem dit ensuite que, tant que les Bné Israël n'auront pas détruit le 'Hérem, ils ne pourront plus se lever devant leurs ennemis. À chaque fois qu'ils voudront le faire, ils devront s'enfuir devant eux. **Ils ne bénéficieront plus de l'aide divine** qui les accompagnait en guerre.

Ce n'est donc plus le moment de prier. Il faut agir. Rechercher le coupable, brûler ce qui a été pris, et condamner à mort celui qui s'est servi.



# HISTOIRE

À Yérouchalaïm, avant le début de la Première Guerre mondiale, Rabbi Yoël 'Haïm était connu pour la manière exceptionnelle dont il sonnait du *Chofar*. Il a assumé cette fonction pendant cinquante ans. Et les habitants de Yérouchalaïm faisaient non seulement sa louange, mais aussi celle de son *Chofar*.

Dès le début de la guerre, Rabbi Yoël 'Haïm a quitté ce monde. Il a laissé deux fils : Chim'on, l'aîné ; et Leïbel, le plus jeune. Chim'on a reçu en héritage l'épicerie de son père ; et Leïbel, qui était aussi *Talmid 'Hakham*, a reçu le fameux *Chofar* dont il rêvait, et la fonction de *Ba'al Toké'a* (celui qui sonne le *Chofar*). Plus tard, Chim'on a vendu l'épicerie, et est allé habiter en Amérique. Il a ouvert une affaire, qui s'est énormément développée. Il est devenu riche, et très honoré. Pendant ce temps, en Israël, une guerre a éclaté entre les Turcs ottomans et l'Angleterre. L'état civil de Leïbel ayant été fait chez les Anglais, Leïbel a été arrêté par les soldats turcs, et exilé en Égypte. La seule chose qu'il a prise avec lui, c'est son *Chofar*.

À cette époque, un bateau en provenance d'Amérique est arrivé en Israël. Il contenait de la nourriture pour les pauvres de Yérouchalaïm; et Chim'on, le grandfrère de Leïbel, s'y trouvait aussi. Lorsqu'il

a appris que son frère avait été exilé en Égypte, il l'y a immédiatement rejoint. Il l'y a trouvé décomposé et affamé. Il a eu du mal à le reconnaître! Il lui a rapidement donné une grande somme d'argent, pour qu'il puisse ouvrir une affaire et se remettre sur pied.

Leïbel était tellement **reconnaissant envers son frère** qu'il a voulu faire un geste pour exprimer cette reconnaissance. N'ayant rien d'autre avec lui que son précieux *Chofar* (qu'il gardait dans un vieux sac usé), il le lui a donné.

Les yeux de Chim'on ont brillé de bonheur et, pendant la route du retour, il l'a gardé en main comme un trésor très précieux. En Amérique, il a voulu le montrer à ses amis. Mais lorsqu'il a ouvert sa valise, il a constaté avec horreur que le *Chofar* n'y était plus! Il n'a pas compris comment il avait pu disparaître...

Plusieurs années après, Leïbel a pu retourner à Yérouchalaïm. Mais la pauvreté qui y régnait était très grande, et il a donc décidé d'habiter en Pologne.

En Pologne, une petite communauté ayant remarqué son érudition l'a nommé Rav. Il a semblé qu'il avait enfin trouvé un peu de repos. Mais peu après, la Seconde Guerre mondiale a éclaté...

Les Allemands ont conquis la Pologne, et ont commencé leur horrible projet d'extermination. Par miracle, Leïbel a survécu.

Après la guerre, il a tout fait pour retourner en Israël. En chemin, il s'est trouvé, la veille de *Roch Hachana*, en Italie. D'autres Juifs voyageaient avec lui, et ils ont séjourné dans l'auberge d'un non-juif, qui était bon et généreux.

Ils avaient beaucoup de peine de n'avoir pas de *Chofar*, mais étaient heureux d'avoir pu prier. Ils ont surtout prié d'avoir un bateau qui les amène bientôt en Israël.

Lorsque ce bateau a été annoncé, ils se sont préparés à quitter l'auberge. Mais l'aubergiste a alors tenu à leur dire quelque chose qu'il avait sur le cœur depuis plusieurs années, et qu'il avait besoin de partager pour soulager sa conscience.

"Il y a plusieurs années, j'étais marin dans un bateau voyageant d'Israël en

Amérique, et à bord duquel se trouvait un Juif fortuné. Tout au long du voyage, il gardait en main un sachet. Je pensais qu'il contenait une fortune : des pierres précieuses, des bijoux...

Profitant d'un moment d'agitation, je m'en suis emparé. Mais lorsque je l'ai ouvert, j'ai été très déçu : il contenait seulement **un objet bizarre**!

Avec le temps, j'ai compris que cet objet devait être précieux pour les Juifs. Depuis des années, je cherche des Juifs pour leur restituer ce vol. Et maintenant que je vous ai rencontré, je voudrais vous le donner."

L'objet en question était, évidemment, le *Chofar* de Leïbel. Hachem, dans Sa grande bonté, le lui a restitué!

Lorsque Leïbel est revenu en Israël, son frère Chim'on s'y trouvait. Ils se sont retrouvés avec beaucoup d'émotion, et se sont raconté ce qu'ils avaient vécu ces dernières années.

Lorsque Chim'on a mentionné avec douleur l'histoire du *Chofar* perdu, Leïbel lui a tendu le sachet qui le contenait, en lui disant : "Voici le *Chofar* que tu recherchais!" Et il lui a tout raconté.

Comme les chemins d'Hachem sont merveilleux! Hachem organise chaque événement et chaque rencontre pour que, finalement, "Tout est bien qui finit bien!"



### Ouestion

Monsieur Sebban possède une **montre de luxe** valant plus de 10 000 €. Un jour la montre ne fonctionne plus. La pile ayant été changée il y a peu de temps, le problème se trouve forcément ailleurs. Monsieur Sebban apporte donc la montre chez son horloger, qui après une première vérification, lui dit que le problème ne semble pas compliqué et que la montre sera prête le lendemain.

Seulement, dans la nuit, un incendie s'est déclaré dans le bâtiment où se situe l'horlogerie. Avant que les pompiers n'aient eu le temps d'arriver, l'horlogerie

GUEMARA a été totalement dévastée et la montre de Monsieur Sebban avec. Ce dernier se tourne alors vers l'horloger et lui demande le remboursement de la montre. L'horloger lui répond qu'il ne voit pas pourquoi il aurait une quelconque part de responsabilité après que l'incendie ne se soit même pas déclaré chez lui.

Il explique qu'il en est lui-même une totale victime, et qu'il n'aurait d'ailleurs rien pu faire pour sauver la montre.



<sup>1</sup> L'horloger est-il responsable de la montre qu'il a reçue en réparation, même en cas de force majeure ?



Michna Baba Metsia 80b ainsi que Rachi "Kol Haoumanin".

Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap. 303 alinéa 3 "Chomer Sakhar Patour Béoness".

## RÉPONSE

La Michna nous enseigne qu'un artisan ayant reçu des objets à réparer à le statut d'un gardien rémunéré. Or, comme cela a été tranché dans le **Choul'han 'Aroukh**, un gardien rémunéré n'est pas responsable dans un cas de "Oness", c'est-à-dire un cas de force majeure.

S'il en est ainsi, étant donné qu'un incendie de la sorte est certainement à catégoriser comme un cas de force majeure, l'horloger ne sera donc pas dans l'obligation de rembourser la montre à Monsieur Sebban.



Rabbi Yéhouda nous enseigne : "Celui qui émet des propos médisants, sa prière n'est pas acceptée par D.ieu." (Zohar, Métsora 53:1)



#### LE CAS DE LA SEMAINE

'Hanna continue sa collecte d'argent auprès des familles de son guartier pour participer à l'achat de livres de son séminaire d'études. Elle veut aller cette fois chez la famille Réouven, mais sa copine Rivka lui dit: "Tu sais, je ne sais pas si ça vaut le coup, sa famille n'est pas aussi aisée qu'on le croit."



Rivka peut-elle faire part de ses doutes de cette façon à Hanna de ne pas se rendre chez la famille Réouven?





Rivka n'a pas le droit de dire à 'Hanna que la famille Réouven n'est pas tellement aisée. Dire de quelqu'un qu'il n'est pas aussi à l'aise financièrement qu'on le prétend est interdit.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction: Ray Eliahou Uzan, Ray Elh'anan Moché Smietanski, Alexandre Rosemblum | Retranscription: Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim: 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements:



01 77 50 22 31



